

The logo for Thales, consisting of the word "THALES" in a bold, sans-serif font. The letter 'A' is stylized with a dot above it.

THALES

A thick vertical black bar on the left side of the page.

**QUESTIONS
POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL
MARDI 13 DECEMBRE 2016**

QUESTIONS SUPPER

1. PROJET DE MUTUALISATION DE TOUS LES MAGASINS

- Nous vous demandons où en est l'avancement de l'étude complémentaire.

Réponse : pas de nouveauté à l'heure actuelle.

2. PRIME RAFALE INDE POUR LES INTERIMAIRES

Un salarié présent au 30/09/2016 n'a pas touché la prime.

Réponse : 7 personnes sont concernées. Elles recevront prochainement le versement.

3. STRATEGIE THALES : PLUS DE REALISATION DE PROTOTYPE

Nous constatons avec regret qu'il n'y a plus de service prototype chez Tosa. Il est quasi impossible de monter des prototypes à ce jour car il n'y a plus de ressources pour effectuer le montage et collage de produits (ex : télémètre bleu)

- Nous vous demandons si la Direction va envisager de recréer ce service.

Réponse :

TOSA disposait effectivement il y a quelques années d'une organisation dédiée au sein de l'entité industrielle pour le montage des prototypes. Cette organisation se composait de quelques personnes et permettait de séparer les deux flux de production série et prototypes.

Il a été décidé il y a quelques temps de remettre l'intégration des prototypes dans les lignes de montage série (LPAN et LEST). Ceci permet de mieux lisser les charges entre les deux flux d'activités avec un risque potentiel de priorisation d'un flux par rapport à l'autre lorsque le niveau de charges devient très fort, ou en situation d'urgence.

L'industrie de TOSA est aujourd'hui très attachée à ce que les prototypes soient fabriqués selon des méthodes et procédés les plus proches possible de ceux de série, ceci afin d'éviter de découvrir ultérieurement des problèmes de production qui seraient dus à ces écarts. Ceci milite en faveur du montage des prototypes par les opérateurs de série. Bien évidemment, si les méthodes et procédés doivent être proches, les documentations et les dossiers sont sensiblement moins complets et matures en phase prototype que série.

4. PROTECTION DES GARDIENS

Suite à la question 30 du mois de Novembre 2016 sur la protection des gardiens aux accès du parking

Question 12 du mois de d'Octobre 2016

Les guérites installées actuellement ne sont pas adaptées aux conditions automnales et encore moins hivernales. Nous demandons la mise en place de guérites en dur avec isolation, fermeture et chauffage (demandé depuis le début). Dans l'état actuel, les conditions pour la protection assurant la sécurité ne sont pas acceptables.

Réponse : La création de guérites en dur avec chauffage est à l'étude

Question 30 du mois de Novembre 2016

La réponse ne permet pas de savoir si le personnel de gardiennage aura un abri correct pour cet hiver. Comme l'état d'urgence est prolongé et aucune amélioration à court terme proposée

Il faut savoir que ces personnes en sont réduites à se réfugier dans leur véhicule moteur en marche pour bénéficier d'un chauffage. En plus de conditions de travail déplorables, cette situation est indigne d'une entreprise qui se prétend ECO responsable.

Nous demandons l'installation d'un Algéco avec chauffage, en attendant que la colocation prenne une décision pour un abri correct

Réponse : Nous n'avons pas d'élément nouveau à vous apporter à ce sujet.

La réponse ne permet toujours pas de savoir si le personnel de gardiennage aura un abri correct pour cet hiver. Il est inconcevable que du personnel soit soumis aux conditions climatiques inappropriées et cela depuis plus d'un an et que la copropriété n'a rien fait durant ce laps de temps

- Nous réitérons notre demande pour l'installation d'un Algéco avec chauffage, en attendant que la colocation prenne une décision pour un abri correct.

Réponse : pour les guérites, provisoires ou pas et selon l'architecte du groupe, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire. Ce dossier sera présenté en colocation prochainement.

5. L'HIVER ARRIVE SUITE DE LA QUESTION 29 DE NOVEMBRE 2016

Comme chaque année l'hiver est là. Dans le couloir venant de la réception, il y a deux volets automatiques permettant de couper le flux de vent froid. Dans un souci de praticité, ces volets restent ouverts. Ceci crée un courant d'air glacé lors que l'on sort des locaux donnant sur ce couloir pour aller dans d'autres zones de l'établissement.

Nous demandons de vérifier le bon fonctionnement de ces deux portes automatiques et qu'elles ne s'ouvrent que pour permettre le passage d'une manutention

Réponse : Le fonctionnement de ces portes séquentielles n'est pas automatique, et doit rester à déclenchement manuel. Cela implique de les fermer quand cela est nécessaire.

Le deuxième volet, au niveau de RECO, est lui aussi en déclenchement manuel. Il reste fermé plus souvent, à part quand une personne le bloque en position ouverte.

Pour garder le site sous sécurité, il faut mettre un lecteur de badge pour l'ouverture du volet de la réception depuis l'extérieur, et un bouton depuis le couloir pour rejoindre le quai

- Nous demandons, la mise en place d'une commande d'ouverture avec un lecteur de badge pour entrer dans le bâtiment ainsi qu'un bouton poussoir dans le couloir.

Le volet restant ouvert le temps de passage d'une manutention avant la fermeture automatique

Réponse : une étude est en cours sur la sécurisation du quai. Elle est menée dans le cadre de la colocation.

6. BENEVOLAT

- Dans le cadre des bonnes actions et de la solidarité Thales, est-il prévu, dans les projets, la possibilité d'obtenir un congés de solidarité pour faire du bénévolat ?

Par exemple pour aller renforcer les équipes qui sont soutenues par la fondation Thales

Réponse : il n'est pas prévu de mettre en place un congé de solidarité pour le bénévolat.

QUESTIONS CGT

7. EGALITE FEMME / HOMME, DISTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En réunion DP de novembre 2016 nous vous avons demandé quelle était la répartition des actions gratuites distribuées au sein de Tosa.

Vous avez fait la réponse suivante :

Pour les années 2014 et 2015 nous vous demandons :

- a) *En pourcentage la répartition entre femmes et hommes des actions gratuites distribuées ?*
- b) *La répartition en pourcentage par catégorie du personnel : mensuels et cadres ?*

Réponse :

Cette question sera traitée lors du bilan politique salariale.

En réunion NAO vous nous avez confirmé qu'effectivement Tosa distribue des actions gratuites à des salariés en précisant que ce budget n'entre pas dans la masse salariale.

Vous n'avez donc pas répondu à la question initiale que nous vous repons : :

Pour les années 2014 et 2015 nous vous demandons :

- a) *En pourcentage la répartition entre femmes et hommes des actions gratuites distribuées ?*
- b) *La répartition en pourcentage par catégorie du personnel : mensuels et cadres ?*
- c) *Quels sont les critères d'attribution de ces actions gratuites ?*
- d) *De quel budget cette rémunération provient-elle?*

Réponse : *des informations complémentaires ont été apportées en réunion NAO.*

8. NOUVEL EMBAUCHE ET TUTORAT

Tout nouvel embauché doit bénéficier d'un tutorat afin de l'aider à son intégration dans l'entreprise. En cette période de forte croissance d'activité les tuteurs sont peu ou pas disponibles. Ainsi de nouveaux embauchés se retrouvent débordés et submergés dans leur nouvelles tâches !

- *La CGT vous demande de rappeler les règles en matière de tutorat, durée, et déroulement de cette phase ?*

Réponse : *Chaque nouvel arrivant a un tutorat formalisé. A la fin de sa période d'essai, un point est organisé systématiquement avec la RRH et le manager pour s'assurer que le tutorat s'est bien déroulé ou se déroule bien (car la durée de tutorat est déterminée en fonction du besoin du candidat sur un poste, elle peut-être plus longue que la période d'essai). Des actions supplémentaires peuvent être décidées en cours de tutorat.*

L'instruction Chorus 2.0 Réf. 83310022 résume la mise en place du tutorat.

- Combien de fiche de tutorat ont-été initiées depuis janvier 2015 ?

Réponse : tous les nouveaux embauchés ont un tuteur identifié comme le prévoit le process. Nous vous demandons de nous remonter les cas isolés qui feraient l'objet d'une problématique particulière.

- Combien ont-été validées au terme de leur durée initiale ?

Réponse : le process de validation est conforme à l'instruction. Nous vous demandons de nous remonter les cas isolés qui feraient l'objet d'une problématique particulière.

9. PRIME AIDE A LA SCOLARITE D'ENFANTS HANDICAPES

- Nous vous demandons de rappeler les modalités et formalités pour percevoir cette prime ?

Réponse : l'aide à la scolarité d'un montant annuel de 1500€ est débloquée sur présentation des éléments suivants :

- justificatif de la MDPH de la situation de handicap de l'enfant,
- certificat de scolarité de l'année scolaire en cours.

Les éléments doivent être transmis à Sylvie LEGENDRE, assistante sociale.

Vous pouvez consulter la rubrique [HANDICAP](#) dans l'intranet de la DRH de TOSA.

QUESTIONS CFDT

10. VIE PRATIQUE

10.1 Fontaines à eau à BURO2+

Actuellement, dans les locaux de BURO2+, il n'y a pas de fontaine à eau, et bien que potable, l'eau du robinet n'est pas agréable au goût. De plus, il n'y a pas de moyen mis à disposition pour avoir de l'eau chaude

Se sont donc mis en place des moyens personnels de substitution : bouilloire, machine à café,...

- *Pourquoi n'y a-t-il pas de fontaine à eau filtrante à BURO2+*
- *Nous vous demandons de faire installer ce type de fontaine avec possibilité d'eau chaude à BURO2+*

Réponse : il n'est pas prévu de fontaine à eau sur B+2. Le coin cuisine est équipé et permet aux salariés d'avoir de l'eau froide et de l'eau chaude.

10.2 ZOE

On a entendu parler des déboires de l'entreprise avec la ZOË. Or Renault annonce une autonomie ainsi qu'une fiabilité bien meilleure pour sa « nouvelle ZOË ».

- *Allez-vous profiter de cette opportunité (investir dans une Zoë nouvelle génération) afin de pouvoir entre autres, agrandir la plage d'emprunt comme le réclame certains de nos collègues ?*

Réponse : la nouvelle version de la ZOE « 400 kms » sera disponible au catalogue LEASPLAN début 2017. Nous avons prévu d'en commander une.

Nous regardons s'il est possible d'élargir la plage d'emprunt.

10.3 Parking Bâtiment A

Des salariés s'étonnent du nombre de personnes de TOSA qu'ils voient se garer sur ce parking

- *Quelles sont les règles d'attribution de cette possibilité hors Emplacement Directeurs et Handicapés (ou convalescence) ?*
- *Quel est le pourcentage des emplacements de ce parking, hors les cas cités ci-dessus, qui sont utilisés par des personnes qui y ont été autorisées pour des commodités d'usage ?*

Réponse : les conditions sont les suivantes :

- Directeurs TOSA,
- Certains salariés appelés à se déplacer très fréquemment ou nécessitant d'être garés sur ce parking au regard des fonctions occupées,
- Personnes à mobilité réduite,
- Places sollicitées à la demande du médecin du travail.

11. ADMINISTRATIF

11.1 Forfaits jours

Répartition des cadres au forfait jour :

- *Combien y-a-t-il de salariés au forfait 206 jours ?*
- *Combien y-a-t-il de salariés au forfait 210 jours sur 4,5 jours ?*
- *Combien y-a-t-il de salariés au forfait 210 jours sur 5 jours ?*
- *Combien de personnes sont passées d'un forfait 210 jours à un forfait 206 jours en 2016 ?*
- *Combien de personnes sont passées d'un forfait 206 jours à un forfait 210 jours en 2016 ?*

Réponse :

- *Forfait 206 Jours : 391 salariés*
- *Forfait 210 jours sur 5 jours : 585 salariés*
- *Forfait 210 jours sur 4.5 jours : 136 salariés*
- *Combien de personnes sont passées d'un forfait 210 jours à un forfait 206 jours en 2016 ? 3*
- *Combien de personnes sont passées d'un forfait 206 jours à un forfait 210 jours en 2016 ? 27*

11.2 Impossibilité de « faire baisser les compteurs »

De nombreux salariés qui ont des compteurs relativement pleins voire bloqués, sont dans l'impossibilité de les faire baisser, en raison de la charge de travail en cette fin d'année.

- *Quelle est la procédure à suivre afin que ces salariés ne perdent pas ce crédit d'heure qui est relativement conséquent (récupération, paiement, ...?)*

Réponse : *si la charge est identifiée et validée par le manager, il conviendra de faire une demande de paiement d'heures supplémentaires (demande validée par le manager et le RRH).*

12. SOCIAL

12.1 Mesures d'accompagnement pour le travail pendant la fermeture de TOSA entre Noël et le Nouvel An

Cette année un nombre beaucoup plus important de salariés que les autres années, doit travailler pendant la fermeture de fin d'année de TOSA : des mesures d'accompagnement ont été proposées et présentées en CE

- *Nous vous demandons de rappeler ces mesures, car cela n'est pas vraiment clair pour les personnes concernées.*

Réponse : les mesures d'accompagnement sont les suivantes :

- Prime journalière de 68,40 euros,
- Remboursement des frais kilométriques (A/R),
- Remboursement des frais de restauration le midi dans la limite du forfait en vigueur,
- Récupération des JRTT collectifs en JRTT individuels à prendre avant fin mars 2017.

13. SUIVI DES ACCORDS

13.1 Données « temps de travail »

Afin de pouvoir suivre les données sur le temps de travail réel des salariés, nous vous demandons :

Pour les Ingénieurs et Cadres :

- **Temps de travail > à 10H : Nombre d'alertes par e-mail en moyenne par semaine et par mois (réception d'un e-mail si au moins un jour de présence est > à 10H)**
- **Nombre de personnes concernées**

Pour les Mensuels:

- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération : cumul annuel**
- **Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement : cumul annuel**
 - « ADER »
- **Sorties après 18H10 : Nombre de salariés sortant après 18H10 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Horaire hebdomadaire : Nombres de salariés dont le temps décompté a été > à 41H80 hebdomadaire, (37H80 + 4H) en moyenne par semaine**
- **Nombre total d'heures écrêtées de ce fait, pour le mois**
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine ayant un compteur bloqué à 15h**
- **Nombre total d'heures écrêtées de ce fait pour le mois**
 - Ex-MIE »
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine et pour le ayant atteint ou dépassé les 10h**
- **Sorties après 18H30 : Nombre de salariés sortant après 18H30 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00**

Réponse :

Pour le personnel ex TOSA en novembre 2016 :

Heures supplémentaires effectuées pour récupération sur novembre 2016 : 0

Heures supplémentaires effectuées pour récupération en cumul pour 2016 : 0

Solde des compteurs des heures effectuées pour récupération : 414.52

Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement fin novembre 2016 : 1225,27

Nombre d'alertes en moyenne (par semaine) si travail supérieur à 10h novembre 2016 : 126.50

Nombre de sorties après 18h10 (mensuels) novembre 2016 : 27.75

Nombres de personnes ayant eu un compteur à 4h novembre 2016 : 11.50

Nombres de personnes ayant eu un compteur à 15h novembre 2016 : 16.75

Pour le personnel ex MIE en novembre 2016 :

Nombre de sorties après 18h30 (mensuels) : 2

Nombres de personnes ayant eu un compteur supérieur à 10h : 13.5

Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00 : 1

QUESTIONS CFTC

14. PARKING

Compte tenu de l'augmentation des effectifs sur le site d'Elancourt (TSA et TOSA), que compte faire la Direction pour palier au problème du nombre de place de parking qui va devenir insuffisant ?

Réponse : l'établissement et la Direction Immobilière Groupe travaillent sur ce sujet.

15. BUROPLUS

Une des fontaines du restaurant d'entreprises était en panne. Elle a été remplacée. Mais aujourd'hui elle ne délivre que de l'eau tiède. Pouvez-vous demander à ce que nous puissions avoir une fontaine à eau fraîche.

Réponse : l'action est en cours, des nouvelles grilles d'aération avec ventilateur vont être installées d'ici la fin de l'année dans les 2 meubles où se trouvent les fontaines à eau.

16. TRAVAIL DU SAMEDI

Dans quel délai un salarié qui est amené à travailler un samedi doit-il prendre sa journée de récupération ?

Réponse : de manière générale, la journée doit être prise dans les 3 mois.

17. DEPLACEMENT

Un salarié qui doit partir en déplacement, à qui doit-il demander une avance de frais ?

Réponse : nous vous rappelons la procédure sur les déplacements professionnels concernant les avances de caisse :

Il est fortement recommandé de posséder une carte American Express. Elle est délivrée sur simple demande auprès du service comptabilité et se substitue aux avances. Les avances constituent des cas particuliers et sont délivrées à l'aide de l'imprimé demande d'avance sur frais de voyage visé par la hiérarchie et par la Direction Générale.

Avance permanente : exceptionnelle, accordée pour les déplacements fréquents. Nécessite la confirmation du chef de service une fois par an.

Avance temporaire : non cumulable avec une avance permanente. La reprise des avances est faite par le service comptabilité lors du remboursement des notes de frais.

QUESTIONS CFE-CGC

Pas de questions

PROCHAINE REUNION : jeudi 26 janvier 2017